

Communiqué en date du 21 AOÛT 2017

Dimanche 03 septembre, 29^{ème} édition de
« La Caldéniacienne »

La « Caldé » est une manifestation sportive réputée dans la Région du Grand Est et même au-delà... Elle constitue une belle vitrine pour notre village. Chacun de nous peut contribuer à la réussite de cette manifestation par l'accueil que nous réserverons aux coureurs et notre tolérance par rapport aux gênes inévitables occasionnées par un tel événement.

Ainsi, je vais être amené à modifier le plan de circulation dans le village et à restreindre le stationnement par arrêté municipal.

Sachez d'ores et déjà que le stationnement sera interdit :

- sur le parking de la salle Maurice Bouchot du mercredi 30 août-8h au mardi 05 septembre 12h.
 - sur les deux parkings de la rue des Coquillottes du vendredi 1er septembre-8h au dimanche 03 septembre 15h
 - sur le parking de l'école maternelle rue de l'Eglise du vendredi 1er septembre-8h au dimanche 03 septembre 15h
- Site départ/arrivée : surveillance par des agents de sécurité de 7h30 à 13h00.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et mieux encore de votre contribution (je pense aux nombreux bénévoles impliqués) à la réussite de cette 29^{ème} Caldé.

Le Maire, E. PAYEUR

Départs	9h	la randonnée pédestre) Inscriptions
	9h30	les 10km	} 1h00/1h30
	9h50	le semi marathon) avant les départs

Possibilité de retirer votre dossard le samedi 02 septembre, de 14h30 à 18h
Place de la Mairie (devant la Médiathèque).

RAPPELS

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Rappel : les inscriptions sur la liste électorale sont reçues en Mairie

du 1^{er} SEPTEMBRE au 31 DECEMBRE 2017.

Sont concernés : les nouveaux habitants, les personnes non inscrites et les jeunes gens atteignant leurs 18 ans au **28 février 2018 (s'ils n'ont pas déjà été inscrits d'office).**

Se présenter en Mairie **muni du livret de famille.**

LE PASS-NOTAIRES

Dans le cadre de l'action entreprise avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, le Comité Départemental d'Accès au Droit et la Chambre Départementale des Notaires de Meurthe-et-Moselle vous proposent **l'accès à une consultation gratuite** auprès du Notaire de votre choix sur le département de Meurthe-et-Moselle. Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir **retirer ce « pass-notaires »** à la Mairie que vous remettrez au notaire lors de votre rendez-vous.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (**filles et garçons**) doivent se faire recenser en mairie pour le **Service National dès leurs 16 ans.** Se munir du livret de famille.

VENTE de CARNETS de TICKETS MOVIA

Nous vous rappelons qu'un point de vente de carnets de tickets pour l'utilisation du bus MOVIA, est à votre disposition en Mairie :

- le carnet PASS SOLO (10 tickets) : 8,00 €
- le carnet PASS SOLO **tarif réduit** (10 tickets)
(cartes COTOREP et RMI) 4,00 €

Vous pouvez venir les acheter aux heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi : de 18 h à 19 h et les Mardi et Vendredi : de 16h à 19 h

Le paiement par chèque n'est pas accepté.